Préparez vos vacances
et choisissez votre séjour sur le site

www.vacaf.org

ALLOCATIONS FAMILIALES
VACAF
2026

© Caf du Nord / Service Communication / 01.04.2026 / ©Adobe Stock / Ne pas jeter sur la voie publique.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Nord

La Caf vous aide pour partir en vacances en famille

VACAF

Aide aux vacances familiales

L'aide aux vacances familiales (AVF)

Elle est destinée aux familles qui ont reçu une notification à l'aide aux vacances familiales dans leur espace Mon Compte sur le site caf.fr

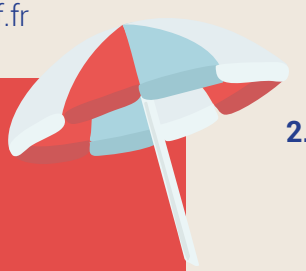

Les conditions

- ☑ La présence **d'au moins un adulte et un enfant bénéficiaire** est obligatoire pendant le séjour.
- ☑ Les enfants âgés de 3 à 16 ans sont soumis à **l'obligation scolaire.** Pour les familles concernées, le séjour doit se dérouler **uniquement pendant les vacances scolaires de 2026.**
- ☑ La durée du séjour est de **7 nuits minimum et 14 nuits maximum,** une seule fois dans l'année.

Le montant

Votre aide est calculée en fonction de votre quotient familial.

Quotient familial	Participation Caf*	Aide maximale	
		1 ou 2 enfants	3 enfants et plus
0 à 400 €	75 %	850 €	900 €
De 401 € à 499 €	70 %	750 €	800 €
De 500 € à 700 €	50 %	500 €	550 €
De 701 € à 850 €	50 %	450 €	500 €
De 0 à 850 € **(uniquement pour les familles ayant un ou plusieurs enfants bénéficiaires de l'AEEH)**	75 %	900 €	

* Pourcentage du coût du séjour

Exemple de calcul

Une famille avec 2 enfants et un quotient familial de 350 € réserve un séjour de 900 €
➔ La Caf prend en charge 675 € (75 % du séjour) et la famille 225 € (25 %).

Le mode d'emploi

1. **Vous recevez une notification** dans votre espace Mon Compte sur le site caf.fr précisant la participation financière de la Caf et la durée du séjour.
2. **Choisissez votre séjour sur le site vacaf.org**
   3 000 destinations Vacaf : mer, montagne, campagne, camping, village vacances, demi-pension...
   Faites votre choix rapidement, les places financées sont limitées.
3. **Contactez le centre de vacances choisi** et indiquez votre numéro de dossier allocataire en précisant que vous êtes bénéficiaire de l'AVF.
4. **Demandez au centre de vacances de réserver votre séjour.**
5. **Réglez une partie du montant du séjour** pour confirmer votre réservation.
6. **Réglez le montant restant** 1 mois avant votre départ en vacances.

Les places financées sont limitées.
Réservez au plus vite votre séjour.

L'aide au transport

Si vous réservez un séjour Vacaf **à plus de 200 km** de votre domicile entre **le 4 juillet et le 31 août 2026,** vous allez recevoir **automatiquement** une aide :

- ➔ de **100 €** si votre centre de vacances se situe entre **200 km et 400 km** de chez vous ;
- ➔ de **200 €** s'il est situé à plus de 400 km.

Cette aide au transport sera versée un mois avant le départ.